



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 mars 2021

Les préconisations de l'AMF pour la prochaine révision de la directive AIFM

En amont de la révision de la directive Alternative Investment Fund Managers (AIFM), l'AMF fait part de ses recommandations pour une supervision plus efficace des gestionnaires de fonds d'investissement alternatif : un cadre réglementaire amélioré et harmonisé pour la gestion d'actifs, via des amendements à la directive AIFM, qui pourraient être répercutés également dans la directive UCITS lorsque cela permet de réduire les différences inutiles entre les deux directives. Dans l'objectif de promouvoir une supervision plus efficace et mieux adaptée aux risques clés tels que les risques de liquidité, l'AMF met en avant plusieurs propositions concernant la supervision dans le cadre du recours au passeport gestion, la délégation, le *reporting*, les outils de gestion de liquidité, ainsi que la cohérence entre les directives AIFM, UCITS et MIF.

 Télécharger le contenu

Mots clés

AIFM

SUR LE MÊME THÈME



 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Publication de la première étude sur la performance des fonds d'actifs financiers non cotés destinés à des clients non-professionnels



RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Etude de la performance des fonds d'actifs financiers non cotés commercialisés à des clients non-professionnels



FORMULAIRE / DÉCLARATION

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

DORA - Notification d'incident et cybermenace - formulaires et déclarations



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02